

Inextricablement lié aux autres : le chantier linguistique

*Paru dans Florian Alix, Pierre-Marie Chauvin, Victor Coutolleau & Judith Sarfati Lanter (dir.)
Les Manifestations du genre. Négociations, émancipations, cristallisations.
Paris, Sorbonne Université Presses, 2024, p.229-245.*

La question du genre, comme système de domination d'un groupe de sexe sur l'autre, se pose de manière particulière dans le domaine du langage, où les caractéristiques dévolues à chacun vont souvent jusqu'à constituer une classification qui structure le matériel linguistique. On l'abordera ici à partir du français, langue éminemment genrée : 26 des 55 mots utilisés jusqu'à ces deux points appartiennent à des catégories où le genre intervient ! Quelques précisions sur ce décompte seront données dans la première partie de ce propos, qui illustreront l'intensité et la complexité des réflexes que les francophones doivent acquérir pour que ces deux phrases soient reçues comme du « bon français ». Un deuxième développement sera consacré à l'autre grande caractéristique du « cas français », à savoir la domination massive d'un genre sur l'autre, en partie héritée mais considérablement accentuée au fil des siècles. La dernière partie s'intéressera aux possibilités de rééquilibrer leurs pouvoirs et de desserrer la contrainte de genre. Le tout devrait permettre de nourrir la réflexion sur le rôle que joue le langage – et que peuvent jouer les réformes pensées à son égard – dans les efforts réalisés pour approfondir l'égalité... de toustes !

La contrainte du genre en français

Dans les langues où il est le plus grammaticalisé¹, le genre est le phénomène qui entraîne certains termes à s'accorder entre eux pour former des groupes qui se distinguent d'autres grâce à des caractéristiques propres, un peu comme des équipes qui se reconnaissent à leurs maillots de couleur différente. Ce phénomène est fonctionnel : il permet de traiter différemment, au niveau linguistique, des réalités qui ne sont pas conçues comme se situant sur le même plan. Par exemple, il semble que l'indo-européen connaissait initialement deux genres : l'animé et l'inanimé. Les humains, les divinités, certains animaux proches, voire certaines plantes auraient donc été traitées d'une manière, et les choses, les idées, les sentiments... d'une autre. Ce qui laisse entrevoir une appréhension du monde où la vie est précieuse, et où la différence des sexes n'est pas pertinente au point d'impliquer une répartition des humains dans des classes différentes. Peu à peu, cependant, un troisième genre serait né au sein de celui des animé·es, par souci de différencier les femelles des mâles – évolution qui doit avoir maille à partir avec la

¹ La distinction entre langues à genre et langues sans genre est aujourd'hui contestée : « Il n'y a pas de langue sans genre, résume Julie Abbou. Comme le genre social, le genre linguistique varie dans le temps et dans l'espace, mais il demeure un outil catégoriel puissant, quels que soient les niveaux de la langue où il agisse » (« Débinariser le genre linguistique. Des déesses aux cyborgs, du grammatical au sémiotique », 2016, à paraître dans Yannick Chevalier et Laure Gardelle (dir.) *Arbitraire et motivation du genre grammatical*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon (en ligne sur academia.edu).

domination progressive du groupe des hommes sur celui des femmes, qui s'affirme avec la sédentarisation et les débuts de l'élevage².

Quelle que soit la validité de ces scénarios, il s'avère que la langue qui a le plus compté pour la formation du français, à savoir le latin, possédait trois genres : le féminin, le masculin et le neutre (*ne uter*, « ni l'un ni l'autre »). Cependant cette répartition n'était déjà plus fonctionnelle pour ce dernier : contrairement aux humains et assimilés, qui se répartissaient dans les deux premiers en fonction de leur sexe présumé (à l'exception de personnes « chosifiées » rejetées dans le neutre, tel *mancipium*, esclave, ou *scortum*, prostitué-e), les inanimés se retrouvaient dans les trois genres. Signe de cet intérêt devenu moindre pour la distinction entre animés et inanimés, le genre neutre ne se caractérisait pas clairement : ses formes se confondaient bien souvent avec celles des deux autres – notamment du masculin. D'où sa disparition progressive dans la plupart des langues romanes, où les anciens noms neutres se rangèrent dans les deux autres genres en fonction de divers critères, parmi lesquels leur sonorité semble avoir joué un rôle majeur.

En français, la langue qui prend le pas sur les autres en France à partir du XIII^e siècle, cette disparition du neutre est alors déjà très avancée : restent des adjectifs et des participes passés qu'on utilise à propos de notions abstraites ou météorologiques, et quelques pronoms. Elle s'achève au cours des deux siècles suivants, à l'occasion d'une autre disparition : celle du système casuel hérité du latin, qui voulait que la fonction d'un mot dans une phrase se repère à sa terminaison (*rosa* = sujet, *rosam* = COD, etc.). Deux fonctions seulement avaient tant bien que mal survécu en français : le sujet (CS, pour cas sujet) et le reste (CR, pour cas régime). Mais de fait, seuls les masculins singuliers soutenaient encore ce système : leur CS était marqué par un *s* final (hérité des nominatifs latins en *-us* ou acquis par analogie avec eux), alors que leur CR partageait avec les (rares) neutres la même finale sans marque. C'est la première forme qui est abandonnée : le masculin s'aligne sur les deux autres cas... et absorbe le plus faible des deux, qui ne s'en distinguait qu'au défunt CS singulier. Comme genre, le neutre est mort. Seuls demeurent quelques pronoms « ni l'un ni l'autre » (*ce* et ses avatars *ceci/cela/ça*, *que* interrogatif, *quoi*, *rien*, *tout*), qu'il convient désormais d'accorder avec des féminins ou des masculins³.

Le français n'a donc plus que deux genres pour nommer l'ensemble du monde ; mais au lieu de ranger les animés dans l'un et les inanimés dans l'autre, il classe comme féminins la moitié des humains, des objets et des abstractions, et comme masculins les moitiés restantes. Ce sont toutefois les humains et assimilés qui donnent son sens à la classification : nul ne sait pourquoi *chaussure* est féminin en français (et masculin en allemand), mais tout le monde comprend pourquoi *dame* est féminin (et a bien peu de chance de se retrouver masculin dans une autre langue). Et non seulement le genre est ici motivé, mais il est impératif : les femmes *doivent* être nommées au féminin, les hommes au masculin – sauf à vouloir signifier que la personne évoquée n'appartient pas vraiment à son sexe

² Bien d'autres hypothèses ont été proposées depuis 150 ans (voir Cécile Mathieu, « Sexe et genre féminin : origine d'une confusion théorique », *La Linguistique* 2007/2, p. 57-72).

³ Sur cette question, voir Christiane Marchello-Nizia, « le neutre et l'impersonnel », *Linx* 21, 1989, p. 173-179.

(« Denise est un vrai fort des Halles »), ou à la comparer à un inanimé (« Paul est une andouille »)⁴.

On mesure à quel point est fausse l'idée selon laquelle les termes *féminin* et *masculin* désignant les genres ne seraient que des « vocables hérités de l'ancienne grammaire » et tout à fait « impropres », comme le soutenait l'Académie dans sa déclaration du 14 juin 1984⁵. C'est au contraire parce que le genre grammatical est profondément lié au genre naturel – parce que *féminin* et *masculin* ont le sens de « genre pour les femmes » et « genre pour les hommes » –, que les noms d'inanimés sont parfois investis de propriétés qu'on attribue aux femmes et aux hommes, selon qu'ils sont de genre féminin ou masculin⁶.

Contraint·es de voir le monde à travers la différence des sexes, nous devons également la mobiliser à longueur de phrase. L'« équipe » du nom est en effet peuplée d'articles, d'adjectifs, de participes, de pronoms qui portent ses couleurs, ou du moins sont susceptibles de le faire. Mais les dérogations sont nombreuses. Certains termes varient au singulier mais pas au pluriel (la/le ≠ les), certains en fonction mais pas en genre (chez les relatifs : qui ≠ que = sujet ≠ COD), d'autres font intervenir la différence animé-inanimé (chez les interrogatifs : qui ≠ que = personne ≠ chose), quelques-uns sont invariables (quiconque, plusieurs...). Et l'on retrouve des épécènes, c'est-à-dire des termes identiques aux deux genres, dans la plupart des catégories (chaque, utile, même...), comme dans celle des noms (artiste, pédagogue, psychopathe...).

Des complications supplémentaires s'ajoutent à cette diversité – et l'on ne parle pas ici de celles qu'ont introduites les grammairiens, auxquelles on reviendra. La marque du genre est parfois masquée par l'élision (l'armoire, l'escalier). Des mécanismes s'observent dans un genre et pas l'autre (*de + le* se réduit à *du*, mais *de + la* ne se réduit pas). Des catégories cumulent les variations : les pronoms possessifs varient en personne, en nombre et en genre (le mien, la tienne, les nôtres...), les personnels peuvent y ajouter la fonction (je *le* vois ≠ je *lui* parle = COD ≠ COI...), et ils peuvent aussi se dédoubler en formes atones et toniques (je/moi, ils/eux...).

Le jeu n'est donc pas simple, et l'attention mobilisée sur le critère du genre intense. Pour autant, il met en œuvre des logiques, et il offre quantité de moyens de le mémoriser : il fait système, là est sa force.

Concernant les noms, l'arbitraire règne chez les inanimés, on l'a vu. Mais dès qu'un inconnu se présente dans un discours ou un texte, son genre est révélé par son environnement. Chez les animés, aucune incertitude : féminin = femmes,

⁴ Lorsque l'image n'est plus comprise, le comparant se met à suivre le genre du comparé (un/une membre), à moins que sa sonorité le bloque dans son genre d'origine, comme *sentinelle* et *estafette*, dont on a perdu le sens (*sentinella*, petite hauteur ; *stafetta*, étrier), mais que leurs finales rangent dans des séries féminines ; sur la motivation du genre des animés, voir Lucy Michel, *La relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française : approches sémantiques*, thèse de l'université de Dijon, 2016.

⁵ Rédigée par deux hommes fort savants mais non linguistes, et par ailleurs fort misogynes : Claude Lévi-Strauss et Georges Dumézil ; le texte est reproduit et commenté dans Éliane Viennot (dir.), *L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 2017, p. 105-108.

⁶ Les liens entre les inanimés et leur genre grammatical passionnent – et font dérailler – les linguistes depuis (au moins) le XVII^e siècle. Sur cette question, voir (entre autres) l'ouvrage dirigé par Anne-Marie Houdebine, *L'imaginaire linguistique*, Paris, L'Harmattan, 2002.

masculin = hommes (les animaux dont on ne voit pas la différence sexuelle étant traités comme des inanimés). Les milliers de termes qui composent ce corpus présentent en outre des caractéristiques qui simplifient leur apprentissage. D'abord, ils vont par deux, un pour les femelles l'autre pour les mâles – sauf impossibilité physique pour l'un des deux sexes d'exercer l'activité désignée (nourrice, eunuque, étalon...). Si 3 à 5% de ces binômes présentent des formes très différentes, leur importance permet de les mémoriser facilement (femme/homme, frère/sœur, porc/truie)⁷. Le reste est au contraire constitué de termes très semblables aux deux genres, voire complètement : 66% sont bâtis sur le même radical suivi de finales genrées peu nombreuses (teur/trice, eur/euse, er/ère, ant/ante, -/esse...) ; le petit tiers restant va jusqu'à présenter un même son aux deux genres, que leur orthographe diffère légèrement (employé/employée) ou qu'elle soit absolument semblable (les épïcènes).

Des dispositifs similaires se retrouvent dans les catégories qui accompagnent le nom. Les plus fournies sont aussi celles qui présentent le plus de termes épïcènes (43% des adjectifs : *utile*) ou ne variant que par la graphie (22% des adjectifs : *civil/e*, presque tous les participes passés : *fatigué/e*, *fini/e*, *tenu/e*), tandis que ceux qui varient à l'oral empruntent le système de la plus grosse cohorte des substantifs (*altier/altière*, *divin/divine*, *sinueux/sinueuse*, *pris/prise*, *écrit/écrite*). Enfin, la petite catégorie des pronoms partage de nombreuses marques de genre avec les autres, voire leur emprunte des mots entiers (*du+quel*, *les miens*, *quelques+unes*). D'où le fait que de nombreux mots jouent dans plusieurs catégories.

Les gens qui déplorent la disparition des accords du participe passé avec *avoir* devraient se demander pourquoi il en est ainsi, alors que les mécanismes infiniment plus complexes qu'on vient d'évoquer se maintiennent. C'est que les participes passés varient spontanément quand ils sont ressentis comme des adjectifs (« des quartiers délaissés », « la fenêtre est ouverte ») ou quand ils sont conjugués avec *être* (« elles sont parties »). Ils cessent en revanche de le faire lorsqu'ils sont ressentis comme élément du verbe (« Je prenais/je prendrai/j'ai pris la route à gauche »). Qu'ils aient ou non un COD, que celui-ci soit placé avant ou après, ne change rien à cette *loi*. À l'inverse, les verbes pronominaux appellent des accords du participe avec le sujet du verbe, parce qu'ils se conjuguent avec *être*. Demander à l'école d'enseigner des règles allant contre les logiques de la langue, c'est non seulement peine perdue, mais, à l'époque de l'école obligatoire, c'est troubler la confiance qu'on devrait mettre en elle, et dans la connaissance, et dans l'humanité : pourquoi enseigner des règles incompréhensibles et que personne ne respecte, si ce n'est pour faire sentir au grand nombre qu'il n'est pas à la hauteur ?

Aucun trouble dans le genre, par contre. Tout·e francophone sait que *règle* est féminin, et *règlement* masculin. *Aucune erreur* ne sera *faite* dans des phrases simples. Si la raison du phénomène de genre échappe, et si sa maîtrise exige un entraînement quotidien, son fonctionnement fait sens, parce qu'il s'appuie sur des

⁷ Les chiffres fournis ici proviennent de Louise-L. Larivière, *Comment en finir avec la féminisation linguistique, ou Les mots pour LA dire*, Éditions Zéro heure, 2000, p. 131-132 pour les noms, 112 pour les adjectifs. Les premiers grands décomptes ont été réalisés par Edwige Khaznadar dans sa thèse, *Le nom de la femme : virtualisation idéologique et réalité linguistique*, Toulouse-Le Mirail, 1990.

logiques (celle de *l'équipe*, celle du *chef*), et, pour ce qui est de la répartition en deux groupes, sur la grille d'analyse que fournit celle des êtres humains entre hommes et femmes.

La domination du masculin sur le féminin

Cette grille d'analyse ne fournit pas seulement la notion de répartition dans un groupe ou l'autre, mais aussi un modèle de relation entre l'un et l'autre. Or s'il n'y a guère de disparité sensible entre eux du point de vue du nombre, il y en a de très fortes du point de vue du pouvoir. Et ce n'est pas seulement parce que les hommes dominent les femmes dans le monde réel que le masculin domine le féminin dans les langues où ces genres existent : c'est aussi parce que les hommes se sont approprié la parole publique, l'instruction, l'écriture, et *in fine* les normalisations linguistiques.

Pour ce qui est du français, j'ai dit ailleurs qu'on peut raisonnablement attribuer les bouleversements qui le touchent aux XIII^e et XIV^e siècles, et notamment sa masculinisation croissante, au rôle majeur que prennent alors dans la vie politique, administrative et culturelle, les lettrés formés aux universités de Paris et Orléans (créations de l'époque)⁸. Et que l'arrêt, voire le recul de ces infléchissements pendant la Renaissance s'explique par l'importance exceptionnelle des gouvernements féminins dans l'aire francophone, qui obligea ces hommes à travailler pour les dirigeantes et les femmes des cours⁹. Quant à la seconde phase de masculinisation du français, qui débute au XVII^e siècle, elle correspond à un effort délibéré, qui se donne à lire depuis cette époque dans les livres traitant de la langue ou destinés à l'enseigner, tandis que les résistances à ce projet se disent ça et là dans tous les types d'écrits – y compris les grammaires et les dictionnaires¹⁰. Je ne ferai donc ici que rappeler en quoi le masculin domine le féminin, et en quoi sa puissance n'a cessé d'être accrue depuis quelques siècles.

Le phénomène le plus lourd de sens est celui des accords en cas d'équipe dirigée par deux ou plusieurs noms de genres différents. « Le père est content », « la mère est contente », mais « le père et la mère sont ? ». Il y a là un conflit potentiel entre puissances, qu'il faut résoudre. L'ancienne langue savait faire – comme le latin. Quand les noms étaient jugés de même valeur, c'est le dernier prononcé ou écrit qui l'emportait (accord dit « de proximité » ou « de voisinage »). Quand l'un des noms semblait plus important que l'autre (ou les autres), c'est lui qui donnait ses marques (accord qu'on peut dire « de choix », parce qu'interfèrent la quantité, la valeur sociale, la préférence individuelle). Bien évidemment, dans le milieu très masculiniste des scribes, le choix était vite fait. Il n'empêche que les exceptions étaient suffisamment courantes pour que les théoriciens du XVII^e siècle

⁸ Éliane Viennot, « Genrer, dégenrer, regenrer : la langue, un terrain de lutte pas comme les autres », dans Christine Bard et Frédérique Le Nan (dir.), *Dire le genre. Avec les mots, avec les corps*, Paris, CNRS éditions, 2019, p. 271-296.

⁹ Éliane Viennot, « Le temps de la "grand'cour des dames" (XV^e-XVI^e siècle) : une première démasculinisation du français ? », dans Benjamin Fagard et Gabrielle Le Tallec (dir.), *Entre masculin et féminin. Approche contrastive : français et langues romanes*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2022, p. 103-116.

¹⁰ Voir Éliane Viennot, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française* [2014], 2^e éd. augmentée, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 2017.

décrètent que, « parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut seul contre deux ou plusieurs féminins, quoiqu'ils soient plus proches de leur adjectif¹¹ ». Ancêtre de la règle toujours enseignée, et qui impose d'écrire « Les passagères et le perroquet furent *retrouvés sains et saufs*. Ils étaient juste *endormis* », voire « La reine et son déambulateur ont été *percutés* par le véhicule ».

Cette plus grande « noblesse » du masculin, justifiée à l'occasion par « la supériorité du mâle sur la femelle¹² », est au fondement de l'habitude qui veut qu'on parle au masculin d'un groupe comportant au moins un homme, et qu'on s'adresse à lui de la même façon – le contraire relevant du crime de lèse-majesté. Les infirmières ont beau former 87% de leur profession, les aides-soignantes 90% et les aides ménagères 97%, c'est au masculin que les journalistes ont parlé d'elles durant toute la crise du covid-19. Emmanuel Macron a beau déclarer l'égalité des sexes « grande cause de son quinquennat », il n'a remercié que les hommes de la grosse vingtaine de professions dont il voulait saluer l'engagement dans son discours du 13 avril 2020, à *une* exception près, « les caissiers et les caissières » – dans cet ordre ! Cette préférence masculine, qui n'a pas d'autre fondement que le sexisme, est quasiment inentamée dans un pays qui se croit favorable à l'égalité. Il faut dire qu'à l'heure où elle aurait dû être mise au rancart, puisqu'elle était invalidée par l'accès des femmes à l'université, aux métiers prestigieux, à la citoyenneté, elle s'est vue au contraire confortée par des théories linguistiques présentées comme des faits scientifiquement établis : celle du genre marqué et du genre non marqué, selon laquelle le masculin aurait toujours servi à exprimer le général, le non sexué, et le féminin le spécifique, le sexué ; puis son avatar ouvertement sexiste, celle du « masculin générique », selon laquelle le masculin permettrait de parler des deux sexes, le féminin des femmes seulement.

À côté de ces deux phénomènes massifs par où se vérifie à tout instant la plus grande valeur des hommes, le plus notable (et le plus âprement discuté depuis qu'il a fait son apparition) ne touche quant à lui que quelques dizaines de noms, mais il dit tout sur ce que les humains doivent comprendre de l'ordre social. C'est le refus de nommer au féminin les femmes exerçant des activités que les masculinistes estiment propres à leur sexe, et cela en dépit de la logique foncière de la langue, jusqu'alors respectée¹³. Ce furent d'abord celles qui impliquaient savoir, jugement, pensée, création : « Il faut dire cette femme est *poète*, est *philosophe*, est *médecin*, est *auteur*, est *peintre* ; et non *poétesse*, *philosophesse*, *médecine*, *autrice*, *peintresse*, etc.¹⁴ », écrivait un théoricien en 1689. Ce furent ensuite les métiers investis par les femmes dans l'économie dérégulée du XIX^e siècle : pas question de dire « *professeuse*, *graveuse*, *compositrice*, *traductrice*, etc. », explique Bescherelle en 1834, on doit employer les masculins

¹¹ Scipion Dupleix, *Liberté de la langue françoise dans sa pureté*, Paris, Denys Béchart, 1651, p. 696.

¹² Nicolas Beauzée, *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage...*, Paris, Barbou, tome second, 1767, p. 358.

¹³ À une exception près, tout de même, ô combien symbolique : le mot *autrice*, jugé par certains inemployable depuis l'époque latine (*auctrix*), du moins au sens de « personne écrivant un livre » ; mot qui s'installa néanmoins dans les usages à la Renaissance (voir Aurore Evain, « Histoire d'autrice depuis l'époque latine à nos jours », *Semeion*, 6 [« Féminisation des noms de métiers : état des lieux 20 ans après la première circulaire »], Université Paris Descartes, février 2008, p. 53-62).

¹⁴ Nicolas Andry de Boisregard, *Réflexions sur l'usage présent de la langue française, ou remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage* [1689], Genève, Slatkine, 1973, p. 228.

correspondants « par la raison que ces mots n'ont été inventés que pour les hommes qui exercent ces professions¹⁵ ». La liste des métiers et compétences imprononçables au féminin s'allongea encore lorsque les femmes parvinrent à forcer les portes des universités, puis à s'insérer dans les bastions masculins qu'étaient le droit, la médecine, la recherche, l'enseignement supérieur. Enfin, à partir du milieu du xx^e siècle, toutes les professions et fonctions prestigieuses qui s'ouvrirent aux femmes par suite de leur accès à la citoyenneté se virent elles aussi énergiquement bloquées sur une seule forme, au prétexte que « l'autorité, les responsabilités, le pouvoir, cela se dit grammaticalement au masculin¹⁶ ». Les prétentieuses devaient donc être nommées ainsi, ou à l'aide d'une périphrase notant bien l'incompatibilité entre leur nature et l'activité qu'elles prétendaient exercer : *femme auteur, femme médecin, femme compositeur, etc.*

Une poussière d'autres infléchissements ont contribué à accroître les pouvoirs du masculin, à rehausser son prestige, et parallèlement à marginaliser/dévaloriser le féminin. Citons, dans le désordre et sans exhaustivité (car on en découvre tous les jours) : du temps de la première masculinisation, outre l'émancipation de la marque du -s et l'absorption des derniers adjectifs et participes neutres dont il a déjà été question, l'élimination du pronom neutre *el* au profit du masculin *il* (=> il pleut, il importe...); l'élimination du pronom féminin COI *li* au profit du masculin *lui*; la construction de formes toniques pour le seul masculin (*il* est futé, *lui* ! ≠ *elle* est futée, *elle* !). Du temps de la seconde : la condamnation du pronom attribut *la* au profit du masculin *le* (« je suis *veuve* et je *la* resterai => je *le* resterai) ; celle de la variation des participes présents, bien souvent ressentis comme faisant partie de l'équipe du nom (« Mme X., étante en bonne santé... ») ; celle de l'accord des participes passés lorsqu'ils précèdent (tout un symbole) le nom dont ils dépendent (vue ma taille => vu ma taille) ; celle de l'élimination du *a* dans les déterminants possessifs et l'injonction à remplacer la forme féminine par une masculine (m'amie => mon amie) ; l'élaboration de la théorie selon laquelle les noms féminins de personne auraient pour origine les masculins correspondants, issue du mythe de la création d'Ève à partir de la côte d'Adam, théorie toujours présente dans les grammaires scolaires malgré les démonstrations de sa fausseté dès les années 1950¹⁷.

Enfin, cerise sur le gâteau, l'élargissement du sens du mot *homme* à celui d'*espèce humaine*, décidé par l'Académie française, promu par l'arme de destruction massive (de mots féminins, de termes jugés désuets, de régionalismes, de la simplification orthographique) que fut son premier dictionnaire (1694), et défendu édition après édition en dépit des usages attestés (notamment ceux des juristes – le droit n'étant le même pour les deux sexes que depuis fort peu de temps)¹⁸. La créature de Richelieu, exclusivement composée d'hommes jusqu'en

¹⁵ Louis-Nicolas Bescherelle et al., *Grammaire nationale...* [1834], Paris, Bourgeois-Mazé, 1835-1836, p. 38.

¹⁶ Marc Fumaroli, « La querelle du neutre » [*Le Monde* du 31 juillet 1998], reproduit dans Éliane Viennot et al., *L'Académie contre la langue française...*, op. cit., p. 156-167.

¹⁷ Voir Ann Coady, « La construction socio-discursive du masculin générique : discours et contre-discours », dans Sandra Tomc, Sophie Bailly et Grâce Ranchon (dir.), *Pratiques et langage du genre et du sexe : déconstruire l'idéologie sexiste du binarisme*, Paris, EME Éditions, 2016, p. 79-98.

¹⁸ Voir Éliane Viennot, *En finir avec l'Homme. Chronique d'une imposture*, Donnemarie-Dontilly, Éd. iXe, 2021.

1980, et à peu près vide de linguistes depuis la seconde génération d'académiciens, est en effet derrière la plupart de ces infléchissements, et depuis quelques décennies – rien de plus logique – à l'avant-garde du combat pour empêcher leur remise en cause.

Quelles marges de manœuvre ?

Nous sommes en effet entré·es dans une nouvelle phase de démasculinisation du français, bien plus active que la première car elle intervient dans une société qui n'est plus organiquement inégalitaire. C'est la nomination effective de femmes aux plus hautes fonctions de l'État, dans les années 1970, qui mit en évidence la bizarrerie de leurs titres au masculin, quoique les intéressées aient peu protesté, trop occupées par d'autres soucis pour contester ce qu'on leur décrivait comme un usage, ou trop heureuses d'être parvenues à leur poste pour mettre en péril ce qu'on leur présentait comme un honneur. Le poids des hommes dans les lieux de décision demeurant écrasant jusqu'à la fin du siècle, et l'Académie fournissant des discours pseudo-scientifiques pour justifier cet immobilisme, cette question des « noms de métiers, titres, fonctions, dignités » s'installa au centre des polémiques (un camp souhaitant les « féminiser », l'autre traitant l'entreprise de « contresens sur la notion de genre grammatical¹⁹ »), tandis que des linguistes se mettaient à explorer l'ensemble du spectre.

Près de quarante ans plus tard, l'horizon s'est dégagé : les noms qui n'avaient jamais disparu (*ambassadrice, avocate...*), ou dont les finales s'imposaient (*rectrice* puisque *directrice*, *députée* puisque *salarisée...*), ont fini par trouver leur place dans le français courant. Reste une dizaine de noms dont tout le monde devine bien la forme naturelle (*défenseuse, professeuse, proviseuse, rapporteuse...*), mais que peu de gens encore osent employer, d'autant qu'une fausse bonne idée a fait son apparition au Québec dans l'intervalle : les noms masculins auquel on ajoute un -e, histoire de ménager la chèvre et le chou. La véritable bataille engagée en France autour du mot *autrice*, et qui peut aujourd'hui être considérée comme gagnée²⁰, paraît toutefois ouvrir la voie à la réintroduction des féminins dotés des finales du français standard. De même, l'insistance des enseignantes du supérieur féministes à porter leur titre de *maîtresse de conférences* a porté ses fruits, au point qu'un nouveau front s'est ouvert en 2019 autour du mot *doctoresse*, que de jeunes diplômées s'attribuent – et exigent de voir écrit sur leurs diplômes, à moins que l'expression « grade de docteur » n'en soit bannie²¹. La reconnaissance de la validité de ces termes par L'Académie française, cette même année²², a fini d'ôter des armes aux opposant·es.

¹⁹ Déclaration de 1984 (voir note 5).

²⁰ Le terme est signalé dans le *Petit Robert* depuis 1996, dans le *Dictionnaire Hachette* depuis 2004 ; il est promu par la Société Internationale pour l'Étude des femmes de l'Ancien Régime depuis 2000 ; il fait l'objet de campagnes ininterrompues sur les réseaux sociaux depuis le milieu des années 2010.

²¹ Cette mobilisation est partie de l'Université Lyon 1 (voir Colette Guillopé et Éliane Viennot, « Pour la fin des diplômes au masculin ! », 20 févr. 2020, <http://www.elianeviennot.fr/Langue/Fin-des-diplomes-au-masculin.pdf>

²² Son rapport est en ligne sur le site de l'institution. Pour une analyse, voir Éliane Viennot, « Rapport de l'Académie française sur la "féminisation des noms de métiers et de fonctions" (28 février 2019) : décryptage », 15 mars 2019, <http://www.elianeviennot.fr/Langue/Acad2019-Decryptage.pdf>

Les arbres qui cachaient la forêt abattus, on la voit désormais dans toute son ampleur, avec ses trois massifs que constituent le masculin prétendument générique, les accords au masculin « qui l'emporte » et la réduction de l'humanité à *l'homme*. Le recul du premier nécessite un véritable changement de mentalité : la fin de l'habitude de compter les femmes « pour du beurre », ou, pour le dire comme l'Académie en 2002, d'estimer que « "les électrices et les électeurs", "les informaticiennes et les informaticiens", "toutes celles et tous ceux" sont des tours qui ne disent rien de plus que "les électeurs", "les informaticiens", "tous ceux" »²³. Comment mieux signaler que l'alternative existe ? Pour la période moderne, elle date des discours du général De Gaulle (« Françaises, Français ! »), qui voulait être élu au suffrage devenu universel. De cette époque ou peu s'en faut datent aussi les premières abréviations destinées à faire plus court à l'écrit, comme en témoigne le « né(e) » qui figure sur nos cartes d'identité. Les féministes n'ont fait ici que perfectionner le procédé, en cherchant des signes moins connotés que les parenthèses et en finissant par élire le point médian. Reste à comprendre qu'un seul suffit dans les mots au pluriel, et que son usage doit être restreint aux termes qui ne demandent qu'un *ajout* de lettres pour passer du plus court au plus long (blanc·he, collé·e, Français·es, lycéen·nes) et non une *substitution* de finale (auquel cas les deux mots doivent être écrits en entier : acteur et actrice, actifs et actives). Ce qui ne devrait pas prendre des années.

La règle du masculin qui l'emporte a pour sa part enfin des adversaires résolu·es – jusque dans le corps enseignant²⁴. Non seulement la grossièreté des arguments sexistes ou spécieux utilisés pour la soutenir saute aujourd'hui aux yeux, mais on sait désormais que les alternatives figurent chez « nos meilleurs auteurs », que l'accord de voisinage était encore enseigné dans les années 1930²⁵, et que l'accord de choix n'a jamais été combattu : il a juste été mis dans la boîte aux « figures de style » – réservées auxdits meilleurs auteurs – sous le nom de *syllèpse*. Les institutions et les personnes productrices de normes devraient bientôt s'en emparer, mais c'est surtout l'école qui doit les enseigner, sans quoi les mauvaises habitudes se maintiendront. Des inspecteurs et inspectrices générales y étant favorables, comme certains syndicats, le dossier devrait progresser dans les années qui viennent.

Quant à l'homme, qui a encore grimpé d'un échelon dans les années 1960 grâce à la majuscule désormais censée faire toute la différence, il attend pour redescendre de son piédestal que les décideurs se décident à traduire correctement les expressions *human rights*, *diritti umani*, *derechos humanos*, *Menschenrechte*, etc. La mobilisation interne aux grandes associations

²³ Cette deuxième déclaration (du 21 mars), est reproduite et analysée dans *L'Académie contre la langue française...* (voir note 5), p. 109-113.

²⁴ Voir la pétition « Que les hommes et les femmes soient belles ! », lancée par quatre associations en 2011 ; voir aussi le manifeste « Nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin », *Slate.fr*, 7 nov. 2017, et la pétition qui le relaie, « Nous ne voulons plus que le masculin l'emporte sur le féminin », *Change.org* (toujours active).

²⁵ Voir André Chervel, « Pourquoi le masculin l'emporte sur le féminin », dans Danièle Manesse et Gilles Siouffi (dir.), *Le féminin et le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en question*, Paris, ESF sciences humaines, 2019, p. 112-113 ; entraîné·es par Manesse, dont on ignore la motivation, les signataires du volume se prononcent contre les recherches actuelles, mais sans connaissance du dossier, et tout en apportant parfois, comme Chervel, de l'eau à son moulin (voir le compte rendu de l'ouvrage par Maria Candea, *Savoirs en prisme* 10/2019, en ligne).

humanitaires, aux syndicats, aux partis politiques, amoindrit régulièrement l'espace de celles et ceux qui campent sur la tradition, et l'émergence de groupes motivés par ce seul objectif prépare inéluctablement sa chute. Les anthropologues devraient également admettre que *Homo* se traduit en français par *Humain*.

D'autres ressources sont envisagées pour accompagner ces mesures. L'ordre alphabétique, pour les doublets, évite l'alternative goujaterie-galanterie : « les caissières et les caissiers », « les auteurs et les autrices ». On peut aussi éviter leur répétition. Nul besoin d'allonger le « statut de l'auto-entrepreneur » par « et de l'auto-entrepreneuse » : « statut de l'auto-entreprise » suffirait, et serait tellement plus juste ! On peut, si l'on rappelle à des moments clés d'un article qu'on parle des paysannes et des paysans, poursuivre en évoquant « le monde agricole ». Il s'agit ici de stylistique, non de linguistique. Une vraie réforme de l'orthographe pourrait également supprimer les différences purement graphiques qui marquent tant d'adjectifs, en les alignant sur les épiciens (*nul/le* sur *ridicule*, *civil/e* sur *agile*...), ce qui simplifierait la vie des francophones et réduirait d'autant le recours aux points médians. Sans parler de l'abandon des règles et des exceptions au régime général évoquées plus haut.

Peut-on faire plus ? Les masculins singuliers censés représenter des populations entières (l'acheteur, le consommateur, le lecteur...), pourraient laisser la place aux pluriels du groupe connu pour être majoritaire dans le secteur concerné, voire à des doublets s'ils sont en proportion égale. Le *il* qui ouvre les formules impersonnelles ou météorologiques pourrait reculer au profit des pronoms neutres *ce* et *ça*, voire au profit de rien comme c'était si souvent le cas dans l'ancienne langue, puisque ces usages n'ont jamais disparu à l'oral : *faudrait* juste que les élites cessent de vouloir « se distinguer des ignorants et des simples femmes²⁶ », comme [le] disait un académicien pour expliquer les choix de la compagnie. L'élitisme sert toujours le masculinisme. Quelques pronoms personnels *communs* (et non neutres) de troisième personne pourraient aussi être adoptés, pour éviter d'avoir à écrire ou prononcer « elles et ils » ou « celles et ceux ». *Iel(s)*, *elleux*, *celui/celleux* sont expérimentés ici et là, mais le service rendu est maigre, comme pour *nous*, *vous* et *on* : deux ou trois mots plus loin, un terme exige une marque de genre. Ce qui conduit alors à produire de vrais doublets, abrégés ou non (iels sont revenu·es content·es), alors que le doublet des pronoms peut être suivi d'un accord de proximité (elles et ils sont revenus contents). Plus performant s'avère le pronom *toustes* (avec prononciation du premier *s*), parce qu'employé souvent sans terme à accorder : Bonjour à toustes ! Nous irons toustes ensemble.

*

Tous ces procédés visent à faire reculer les pouvoirs du masculin dans la langue, comme on cherche à faire reculer ceux des hommes dans la société, en travaillant à ce que la part des femmes augmente jusqu'à la parité dans les assemblées, les conseils d'administrations, les musées, les manuels scolaires, les productions artistiques... Ils visent aussi à amoindrir l'obligation à penser féminin

²⁶ Eudes de Mézeray, *Observations sur l'orthographe de la langue françoise. Transcriptions, commentaires et fac similé du manuscrit de Mézeray, 1673, et des critiques des commissaires de l'Académie, précédés d'une histoire de la gestation de la 1^{re} édition du Dictionnaire de l'Académie françoise (1639-1694)*, par Charles Beaulieux..., Paris, 1951, p. 130.

ou masculin, comme on cherche à ce que les femmes et les hommes intègrent tous les métiers, exercent toutes les responsabilités, au lieu d'être cantonnés dans des fonctions qui, du coup, demeurent pensées comme féminines ou masculines. Les deux domaines, longtemps déconnectés (ou plutôt connectés par les seuls partisans de la domination masculine), sont aujourd'hui de plus en plus largement compris comme entretenant des relations étroites, s'éclairant mutuellement, nécessitant des actions délibérées, quoique chacun connaisse des moments spécifiques d'accélération ou de stagnation, et bien sûr des obstacles particuliers.

La reconquête du terrain perdu depuis quelques siècles, voire depuis quelques millénaires, mais aussi la conquête d'espaces et de droits entièrement nouveaux, puisque l'égalité des sexes est un programme inédit dans l'histoire de l'humanité, ne pourront que s'accompagner du rééquilibrage des pouvoirs symboliques des agent·es de cette histoire, et notamment de ceux dont les langues sont porteuses – la française comme les autres. Entraineront-elles la disparition du genre, ou une autre répartition des êtres dans des genres différents, ou la création de nouveaux genres ? Il est évidemment trop tôt pour le dire, mais ce n'est pas une raison pour repousser *a priori* les réflexions et les propositions des... rêveuses²⁷. Certaines pourraient s'avérer utiles pour tout le monde, certaines répondre à des besoins particuliers ; les autres resteront sur le papier. Ne sont en péril que les langues qui n'ont plus de locuteurs ou locutrices pour les parler.

Éliane Viennot, Université Jean Monnet & IUF

²⁷ Voir (entre autres) Michaël Lessard et Suzanne Zaccour, *Grammaire non sexiste de la langue française*, Paris, Syllepse, 2017 ; Alpheratz, *Grammaire du français inclusif*, Châteauroux, Vent Solars, 2018 ; Nicole Pradalier, « Le genre altérité et la construction d'épicènes », *Savoirs en prisme* 10/2019 (en ligne).